

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Séance du lundi 18 novembre 2019

°_°_°_°_°

L'an deux mille dix-neuf, le **18 novembre à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 8 novembre 2019 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Mme Katia COPPI, Maire, Conseillère Départementale**, lequel a désigné **Mme Sabrina ASSAYAG**, Secrétaire de Séance.

Présents :

MME KATIA COPPI, MME ANNICK GARTNER, M. MARC SUJOL, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, MME MARTINE CUMIN, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME GENEVIÈVE SIMONET, MME JACQUELINE DURAND, MME ANNE-MARIE LEPAGE, M. RENÉ RAPELLIN, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME THÉRÈSE HOUET, MME BRIGITTE SLONSKI, MME CHANTAL TROTTET, MME LAURENCE FOURNIER, M. PHILIPPE DALLIER, M. PHILIPPE BOUTIGNY, M. NICOLAS MARTIN, MME PATRICIA CHABAUD, M. THIERRY DELORME, MME SABRINA ASSAYAG, M. BERNARD DENY (ARRIVÉE À 20H33), M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ, MME SANDRINE CALISIR

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

M. Yvon ANATCHKOV donne pouvoir à M. Patrick SARDA, Mme Sophie DUBOSC donne pouvoir à Mme Annick GARTNER, Mme Maguy SOUM donne pouvoir à M. René RAPELLIN, M. Christian FAVIEN donne pouvoir à M. Serge CARBONNELLE, M. Thierry DE CECCO donne pouvoir à Mme Chantal TROTTET, M. Fabrice CHOLLET donne pouvoir à M. Jacques MENZILDJIAN, Mme Karine SARIKAS donne pouvoir à Mme Christine GAUTHIER

Absents excusés :

M. Michaël BOUAZIZ

Absents :

Administration :

M. BONNEAU, Directeur de Cabinet
M. SOLER, Directeur Général des Services
Mme ATTALI, Directrice Générale Adjointe des Services
M. POLLET, Directeur des Finances (Départ à 21H25)
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2019 :

33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Contre (M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2019.00099 - Budget « Ville » 2019 - Budget Supplémentaire 2019

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 1 Contre (M. CHLEQ) – 2 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 264 601,00 €

33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Abstentions (M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés -161 640,32 €

33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Contre (M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 2 789,00 €

33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Abstentions (M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 12 545,00 €

33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Abstentions (M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 4 650,00 €

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 323 889,00 €

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 1 966 107,00 €

33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Abstentions (M. CHLEQ, Mme CALISIR)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre 002 – Résultat reporté de fonctionnement : 1 756 761,68 €

Chapitre 13 – Atténuations de charges : -20 418,00 €

33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Abstentions (M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine
et ventes diverses : 124 180,00 €

33 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 2 Contre (M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 73 – Impôts et taxes :	80 952,00 €
33 votants – Vote à l’Unanimité	
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :	-4 774,00 €
33 votants – Vote à l’Unanimité	
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	5 050,00 €
33 votants – Vote à la Majorité	
31 Pour – 2 Abstentions (M. CHLEQ, Mme CALISIR)	
Chapitre 77 – Produits exceptionnels :	471 189,00 €
33 votants – Vote à la Majorité	
31 Pour – 2 Abstentions (M. CHLEQ, Mme CALISIR)	

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :	67 120,00 €
34 votants – Vote à l’Unanimité	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	1 297 798,00 €
34 votants – Vote à la Majorité	
31 Pour – 3 Contre (M.DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours :	788 694,00 €
34 votants – Vote à la Majorité	
31 Pour – 3 Contre (M.DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)	
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	100 000,00 €
34 votants – Vote à l’Unanimité	
<i>Restes à réaliser</i>	7 125 103,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :	4 683 420,21 €
34 votants – Vote à l’Unanimité	
Chapitre 13 – Subventions d’investissement reçues :	478 726,00 €
34 votants – Vote à l’Unanimité	
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés :	-905 189,00 €
34 votants – Vote à la Majorité	
31 Pour – 3 Contre (M.DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	327 704,00 €
34 votants – Vote à la Majorité	
31 Pour – 3 Abstentions (M.DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours:	12 375,00 €
34 votants – Vote à l’Unanimité	
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :	1 966 107,00 €
34 votants – Vote à la Majorité	

31 Pour – 3 Abstentions (M.DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	323 889,00 €
34 votants – Vote à l'Unanimité	
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	100 000,00 €
34 votants – Vote à l'Unanimité	
Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	2 093 675,16 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>298 008,00 €</i>

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2019 à 11 791 656,05 € tant en recettes qu'en dépenses.

2019.00100 - Budget « Ville » 2019 - Admission en non-valeur 2019

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à l'Unanimité

ADMET en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

Exercice concerné	Somme
2007	321,35
2008	699,22
2009	2 969,29
2010	7 893,67
2011	9 103,69
2012	6 481,08
2013	9 468,39
2014	2 379,54
2015	3 820,21
2016	1 477,35
2017	6,9
Total	44 620,69

2019.00101 - Budget « Ville » - Créances éteintes 2019

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

DÉCIDE de constater les créances éteintes pour un montant de 19 939,31 €.

2019.00102 - Budget « Ville » 2019 - Constitution de provisions pour dépréciation des comptes de tiers

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

DÉCIDE la constitution d'une provision pour dépréciation de comptes de tiers sur le Budget 2019 pour un montant de 19 757,92 € (liste ci-après) :

PROCÉDURES COLLECTIVES

Nom de l'entreprise	Sommes dues
MAILLART CTB	101,12 €
FRANCE ILLUMINATIONS	510,00 €
CALL PIZZA	1 037,43 €
LA FERME DE L'ONCLE FRANCK	106,47 €
LE NARVAL / LE SESAME	200,55 €
CEMAY	428,18 €
NUMBER ONE	114,60 €
ALEXANDRE TRAITEUR RECEPTION	17 000,00 €
LE PEARL	259,57 €
TOTAL	19 757,92 €

2019.00103 - Budget « Ville » - Constitution d'une provision pour litige et contentieux (Société PRS)

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

DÉCIDE la constitution d'une provision pour litige et contentieux sur le Budget de la Ville 2019 pour un montant de 8 100,00 €.

2019.00104 - Budget « Ville » - Constitution d'une provision pour risque (Société ALTER BATIMENT)

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

DÉCIDE la constitution d'une provision pour risque sur le Budget de la Ville 2019 pour un montant de 295 715,51 €.

2019.00105 - Fixation du montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 2019 pour le financement des charges transférées au 1^{er} janvier 2019 à l'Établissement Public Territorial « Grand Paris - Grand Est »

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à l'Unanimité

DÉCIDE de fixer le montant de la contribution au Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'année 2019 à :

FCCT – part « compétences 2016 »	54 264,00
----------------------------------	-----------

FCCT – part « compétences 2018 »	35 217,00
FCCT – part « compétences 2019 »	10 778,00
FCCT	100 260,00

2019.00106 - Garantie d'emprunt accordée à France Habitation pour la construction de 23 logements situés au 205 avenue Jean Jaurès aux Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 084 217,00€ souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°100314, constitué de six lignes du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

APPORTE sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de réservation de logements – programme de 23 logements sociaux situés au 205 avenue Jean Jaurès aux Pavillons-sous-Bois.

2019.00107 - Concession concernant la gestion déléguée des marchés d'approvisionnement

Lecture de la délibération par M. MENZILDJIAN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

APPROUVE le contenu du projet d'acte d'engagement et de son annexe, le contrat d'affermage relatif aux marchés d'approvisionnement pavillonnais de Chanzy, de la Basoche et des Coquetiers concernant l'offre de base.

APPROUVE le choix de la société EGS, sise 33 ter rue Lecuyer à Saint-Ouen (93400), pour exploiter ces marchés pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'affermage avec la société EGS.

DIT que la redevance d'exploitation afférente à l'offre de base, d'un montant de 270 000 € H.T., soit 324 000 € T.T.C., pour 2020 sera inscrite au budget de la Ville.

2019.00108 - Approbation du protocole tripartite entre la ville des Pavillons-sous-Bois, SÉQUANO AMÉNAGEMENT et l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est relatif au Projet de Rénovation Urbaine de la ville des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE le protocole tripartite entre la Ville des Pavillons-sous-Bois, la société *Séquano Aménagement* et l'Établissement Public Territorial *Grand Paris Grand Est* relatif au Projet de Rénovation Urbaine de la Ville des Pavillons-sous-Bois.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ledit protocole tripartite et tous les documents y afférents.

2019.00109 - Approbation de l'avenant n°5 à la concession d'aménagement relative à la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine de la ville des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE l'avenant n°5 à la Concession d'aménagement relative à la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine de la Ville des Pavillons-sous-Bois.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tous les documents y afférents.

2019.00110 - Autorisation de dépôt d'un permis de démolir relatif aux propriétés du 12 et 14 allée du Colonel Fabien appartenant à la commune des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par M. BOUTIGNY

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de permis de démolir pour les bâtiments sis 12 et 14 allée du Colonel Fabien.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'obtention et à l'exécution dudit permis.

2019.00111 - Autorisation de dépôt de permis de démolir relatif à des propriétés sises 4-6 allée de la Prévoyance, 4 allée Danielle Casanova, 6-8 allée Danielle Casanova, 1-3 allée de la Prévoyance, 10-12 allée Danielle Casanova appartenant à la commune des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par M. SARDA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de permis de démolir pour les bâtiments sis 4-6 allée de la Prévoyance; 4 allée Danielle Casanova; 6-8 allée Danielle Casanova; 1-3 allée de la Prévoyance et 10-12 allée Danielle Casanova.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires au bon déroulement de la procédure de dépôt de permis de démolir et à l'obtention dudit permis.

2019.00112 - Révision de la tarification des mini-sejours - Participation des familles - Année scolaire 2019/2020

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

DÉCIDE d'appliquer une augmentation de 1,6 % sur la tranche du quotient familial pour l'année scolaire 2019/2020 et de fixer un quotient familial, comme suit:

QUOTIENT FAMILIAL	TAUX DE REDUCTION PAR RAPPORT AU PRIX INITIAL DU SEJOUR
jusqu'à 253 €	-80 %
de 254 € à 511 €	-70 %
de 512 € à 765 €	-60 %
de 766 € à 1 024 €	-50 %
de 1 025 € à 1 277 €	-40 %
de 1 278 € à 1 535 €	-30 %
de 1 536 € à 1 789 €	-20 %
de 1 790 € à 2 047 €	-10 %
Plus de 2 047 €	-5 %

DIT qu'une somme égale à 50 % du prix du séjour sera demandée aux familles lors de l'inscription et le solde devra être acquitté huit jours avant le départ.

DIT que la tranche inférieure à celle calculée sera appliquée à partir du 2^{ème} enfant, en cas de départs multiples, au même séjour, au sein d'une même famille.

DIT que si le dernier avis d'imposition n'est pas présenté, le tarif le plus élevé sera appliqué.

DIT que dans le cas d'un parent célibataire, divorcé ou séparé, vivant en concubinage, il sera nécessaire de présenter la feuille d'imposition du conjoint.

DÉCIDE que les critères de priorité d'inscription sont les suivants :

1. être pavillonnais,
2. être acteur de son séjour et participer à l'ensemble de la préparation définie dans le projet pédagogique,
3. fréquenter régulièrement les Accueils de Loisirs y compris durant les deux mois d'été,
4. ne pas avoir participé à un séjour court durant les 2 dernières années.

DIT que le produit de ces recettes sera inscrit au budget de la Ville.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à accorder toute réduction de tarif qui lui apparaîtra souhaitable au vu de la situation financière rencontrée.

2019.00113 - Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service lieu d'accueil enfants-parents » 19-014P

Lecture de la délibération par Mme GARTNER

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité**

DÉCIDE, pour assurer la continuité des paiements de la prestation de service Lieu d'accueil enfants-parents, d'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement 19-014P de la Caisse d'Allocations Familiales pour le Lieu d'accueil enfants-parents municipal.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

2019.00114 - Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service unique » 19-026 pour le multi-accueil A Petits Pas

Lecture de la délibération par Mme GARTNER

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité**

DÉCIDE, pour assurer la continuité des paiements de la Prestation de service unique, d'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement 19-026 de la Caisse d'Allocations Familiales pour le multi-accueil A Petits Pas.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

2019.00115 - Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service unique » 19-028 pour la crèche des Berceaux de l'Ourcq

Lecture de la délibération par Mme GARTNER

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité**

DÉCIDE, pour assurer la continuité des paiements de la Prestation de service unique, d'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement 19-028 de la Caisse d'Allocations Familiales pour la crèche des Berceaux de l'Ourcq.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

2019.00116 - Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service unique » 19-027 pour le multi-accueil Les Petits Voyageurs

Lecture de la délibération par Mme GARTNER

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité**

DÉCIDE, pour assurer la continuité des paiements de la Prestation de service unique, d'approuver la nouvelle convention d'objectifs et de financement 19-027 de la Caisse d'Allocations Familiales pour le multi-accueil Les Petits Voyageurs.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

2019.00117 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au lycée Claude-Nicolas Ledoux pour la fourniture de matériaux destinés à la fabrication d'une banque d'accueil pour la salle Mozart de l'Espace des Arts

Lecture de la délibération par M. SIMONIN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité

DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € (mille euros) au lycée Claude-Nicolas Ledoux.

2019.00118 - Demande de subvention auprès du Sycotom dans le cadre de la mise en place du tri des bio-déchets au sein de la restauration du groupe scolaire Fischer-Brossolette

Lecture de la délibération par Mme GAUTHIER

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Sycotom, dans le cadre de l'acquisition d'une table de tri, de trois poubelles supplémentaires ainsi que d'un attelage pour bacs poubelles, au sein de la restauration du groupe scolaire Fisher-Brossolette.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à cette demande de subvention.

2019.00119 - Signature avec la Ligue de Paris Ile-de-France et le District de Seine-Saint-Denis de la convention de mise à disposition du terrain de football synthétique situé au stade Léo Lagrange

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

DIT que la convention prendra effet le jour de sa signature pour s'achever le 30 juin 2023.

2019.00120 - Convention avec la ville de Paris et le Département de Seine-Saint-Denis de superposition d'affectation de l'espace piétonnier et cyclable – Berges du Canal de l'Ourcq

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
34 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE les termes de la convention tripartite de superposition d'affectation, avec la ville de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis pour l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de la piste cyclable et la création d'un éclairage public sur la rive gauche du Canal de l'Ourcq sur le territoire de la commune des Pavillons-sous-Bois.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

2019.00121 - Signature de l'avenant n°2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune des Pavillons-sous-Bois dans le cadre d'un programme de prévention bucco-dentaire fixant la participation financière du Département pour l'année 2019

Lecture de la délibération par Mme CUMIN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à l'Unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la ville des Pavillons-sous-Bois pour les années 2017-2018-2019 et fixant la participation financière du Département au fonctionnement 2019 du programme de prévention bucco-dentaire.

2019.00122 - Signature d'une convention de prestation avec ENEDIS concernant la pose de fourreaux pour le réseau d'éclairage public de la ville des Pavillons-sous-Bois (allées Marie-Thérèse, de la Prévoyance, du Soleil Levant, de la Maison Blanche et Sautereau)

Lecture de la délibération par M. SUJOL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE les termes de la convention de prestation avec ENEDIS concernant la pose de fourreaux pour le réseau d'éclairage public de la Commune (allées Marie-Thérèse, de la Prévoyance, du Soleil Levant, de la Maison Blanche et Sautereau).

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférents.

S'ENGAGE à régler à ENEDIS la somme de 28 974,48 € H.T., soit 34 769,38 € T.T.C..

2019.00123 - Convention de mise à disposition de services de la ville des Pavillons-sous-Bois auprès de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est pour l'exercice de la compétence habitat

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à l'Unanimité

APPROUVE les termes de la convention telle qu'elle est soumise pour l'exercice de la compétence « *Habitat* ».

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à renouveler cette convention tous les six mois, dans la limite de deux ans.

2019.00124 - Attribution de l'indemnité de conseil allouée à la Trésorière Municipale

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à l'Unanimité

DÉCIDE de demander le concours de la Comptable Publique pour assurer des présentations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

DÉCIDE d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

DÉCIDE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Pierrette DUCROT, Trésorière Municipale.

Le versement de cette indemnité sera effectué annuellement en décembre sur présentation d'un décompte établi par la Trésorière Municipale.

2019.00125 - Présentation du rapport d'activités de Grand Paris Grand Est au titre de l'année 2018

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à l'Unanimité

PREND ACTE du rapport d'activités de l'Établissement Public Territorial *Grand Paris Grand Est* et de son Compte Administratif pour l'année 2018.

2019.00126 - Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) au titre de l'année 2018

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à l'Unanimité

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2018.

Ce rapport annuel est tenu à la disposition du public aux services techniques aux jours et heures d'ouverture de ce service.

2019.00127 - Présentation du rapport annuel d'activité du délégataire gérant le service public des marchés d'approvisionnement de Chanzy, les Coquetiers et la Basoche au titre de l'année 2018

Lecture de la délibération par M. MENZILDJIAN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

34 votants – Vote à l'Unanimité

PREND ACTE du rapport du délégataire du service public des marchés forains relatif à l'année 2018.

Ce rapport annuel est tenu à la disposition du public aux services techniques aux jours et heures d'ouverture de ce service.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22H06.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 20 novembre 2019.

Le Maire,
Conseillère Départementale

Katia COPPI